



CCI GRAND NANCY MÉTROPOLE
Meurthe-et-Moselle

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
GRAND NANCY METROPOLE
MEURTHE-ET-MOSELLE**

Compte rendu du 18 juin 2018

PARTICIPANTS

Présents :

Marie-Blanche BERNARD, sous-préfète de l'Arrondissement de Nancy, Secrétaire Générale de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Membres élus

Christine BERTRAND, André CARLOTTI, Daniel CERUTTI, Jacques-Philippe CHEVALIER, Marie-Jo DAVANZO, Marie DE METZ NOBLAT, Pierre GRILLOT, Arnaud HABRANT, Jacques HENRION, Valérie LUNG-BROGLIA, Delphine MANZANO, Adeline MASSON-THOMAS, Marianne MAURICE, François PELISSIER, Daniel RODER, Gilles SCHAFF, Nathalie UDASSE, Didier VAUCOIS

Membres associés

Béatrice CUIF-MATHIEU, Jean-Sébastien MENGIN, Stéphanie TABOUILLOT

Conseillers techniques

Thierry GIGOUT, Nicole GIRARD, Sébastien PLAID, Philippe REGNIEZ

Personnes qualifiées

Daniel DUPONT, Directeur régional Banque de France, Ophélie DIEUDONNE, Chargée de Mission Tutelle des CCI DIRECCTE, Gérard RENOUEAU, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Eric THORR, Administrateur adjoint DGFIP

Permanents

Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet, Lina GILSON, Directrice Générale, Christine LACOSTE, Assistante de la Directrice Générale, Eric TAVERNE, Directeur de Cabinet, Gilles ROUX, Directeur Territoires et Réseaux, Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier

Invités

Laurent BERARD, KPMG, Michel PFAFF, Philippe SIGOIRE

Excusés :

Membres élus

Philippe AUBRY, Marie-Christine BOUDOT-DESHONS, Jean BOONEN, Christian FAIVRE, Hervé GARNIER, Denis HEFTRE, Jean-Louis KAYSER, Brigitte MEYER, Véronique MILLET, Stéphane MORETTI, Philippe PERRIN, Laurence REBECK

Membres associés

Olivier BERTRAND, Pascal CARRERAS, Valérie CREUSOT-RIVIERE, Philippe DURST, Marie-Caroline ORLUC, Joel VIGNERON

Conseillers techniques

Vincent BARBARAS, Philippe DUPONT, Colette HEISSER, Jean-Christophe NGYEN VAN SANG

Personnes qualifiées

Dominique BABEAU Directeur Départemental DGFIP, Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Martial MUNIER, Président de la Délégation Meurthe-et-Moselle UIMM Lorraine, Georges TSCHINSCHNAG, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy, Alban VIBRAC, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle

Permanents

Olivier SIMON, Directeur Général Adjoint

Invité

Gilbert STIMPFLIN, Président de la CCI Grand Est

Absents :**Membres élus**

Patricia GUIRLINGER, Jérôme KIEFFER, Stéphane ROBERT GRANDJEAN

Membres associés

Marie-Hélène BRION, Valérie CALAMIA, Astrid CANADA, Fabrice CHARTREUX, Richard ENGEL, Philippe MARCHAND

Conseillers techniques

Laurine DEBACKER JOBERT, Jean-Pierre FERRANTE, Alex MÛLLER, Blandine OZDEMIR

Personnes qualifiées

Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Catherine BOURGEY, Chef de l'établissement de Nancy – INSEE, Jean-Paul DAUL Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Philippe DIDELOT Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54, Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé; Roland ESCH, Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy

SOMMAIRE

1	Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 mars 2018.....	8
2	Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2017 de la CCI.....	8
2.1	Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2017 de la CCI	8
2.2	Examen des comptes annuels 2017 du Centre de Formation des Apprentis	8
2.3	Examen des comptes annuels 2017 du Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine.....	8
3	CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle et CCI France : évolution	10
4	Dossier stratégique : point sur les missions des élus en lien avec les commissions	15
5	Point sur l'évolution de la Direction Générale.....	16
6	Point sur la privatisation de la Formation	17
6.1	Autonomisation de l'activité formation.....	17
6.2	Autonomisation de l'activité formation : forme juridique et transmission du patrimoine.....	19
7	Demandes de désignation.....	22
7.1	Désignation d'un membre associé en remplacement d'Olivier LOUE	22
7.2	Désignation d'un conseiller technique supplémentaire	22
7.3	Conseil de développement du PETR Val de Lorraine : demande de désignation d'un membre du collège « Monde économique »	23
7.4	Faculté des Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine, Conseil de la Faculté : demande de désignation de deux représentants.....	23
7.5	Commission départementale des valeurs locatives professionnelles (CDVLLP) : désignation d'un membre suppléant en remplacement de Philippe DUPONT	23
7.6	CHAMBERSIGN : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Gilles ROUX.....	24
7.7	CAREP (Conseil d'Administration) : désignation de membres supplémentaires	24
8	Convention FISAC, Ville de Nancy	24
9	Appels à cotisation	25
9.1	CCI Entreprendre : Appel à contribution partielle au titre de l'année 2018 du montant de 2 685 €.....	26
10	Questions diverses.....	26
10.1	Délégations de signature	26
10.2	Point sur les marchés	26

10.3	Mise à disposition de locaux de la CCI 54 au profit de RACINE (« Reprise, Accompagnement, Création, Innovation, pour les Nouvelles Entreprises » Société par actions simplifiée unipersonnelle).....	27
------	--	----

Annexes

Annexe 1 : Synthèse du Budget Exécuté 2017

Annexe 2 : Présentation du Budget Exécuté 2017

Annexe 3 : Présentation des 12 projets stratégiques

Annexe 4 : Composition des commissions

Annexe 5 : Délégations de signature

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le 18 juin 2018, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

Le Président François PELISSIER ouvre la séance et présente les excuses de Monsieur Eric FREYSSELINARD, Préfet de Meurthe-et-Moselle, Georges TSCHINSCHANG, Président du Tribunal des Prud'hommes, Laurent ROUYER, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Alban VIBRAC, Président de la CPME de Meurthe-et-Moselle, Dominique BABEAU, Directeur Départemental DGFIP.

Le Président François PELISSIER salue la présence de Marie Blanche BERNARD, Secrétaire Générale de la préfecture et Sous-Préfète de l'arrondissement de Nancy, représentant Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Thomas COLLIARD, Président de l'OREE, Philippe DUPONT, Directeur Départemental Banque de France, Gérard RENOUEAU, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, représentant le Président, Eric THORR, DGFIP.

Le Président François PELISSIER informe l'Assemblée Générale des dernières évolutions en cours du réseau consulaire. Le gouvernement a confirmé la diminution de la taxe affectée aux CCI de 100 millions d'euros l'année prochaine ainsi que la diminution globale de 400 millions d'ici 2022. En matière d'organisation du réseau consulaire, le gouvernement souhaite confier à CCI France un rôle de pilote et de maître d'œuvre des CCI dans les territoires. CCI France devrait avoir une autorité renforcée pour le contrôle des missions financées par la taxe. Elle devrait avoir une capacité d'affectation de la taxe entre différentes CCI régionales. Chaque région ayant ses particularités, le gouvernement n'impose pas de modèle unique.

Deux modèles organisationnels sont possibles :

- 12 CCI régionales avec des antennes départementales
- 12 CCI régionales et 20 CCI Métropolitaines

Le Président François PELISSIER qualifie le modèle « CCI de Région avec les antennes locales dans les départements » pas adapté aux régions où existent les Métropoles et les CCI Métropolitaines. Le statut des CCI Métropolitaines doit être conservé afin de maintenir le partenariat privilégié entre les Métropoles et les CCI.

La réforme imposée par le gouvernement aujourd'hui ne nous permet pas de mettre en évidence la qualité de notre modèle et notre gestion exemplaire. Il serait regrettable de continuer de subir le rabot égalitaire et inéquitable. Le principe de solidarité et cette vision qui consiste à dire : on ne devrait avoir que 12 chambres consulaires régionales qui correspondent aux 12 régions, ne nous permettent pas de mettre en œuvre notre projet de CCI.

Le Président François PELISSIER rappelle les moments forts qui se sont passés à la CCI depuis la dernière Assemblée Générale.

Prestige : les entreprises et le prélèvement à la source

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1er janvier 2019. La CCI Grand Nancy Métropole – Meurthe-et-Moselle

a proposé, en collaboration avec la Direction des Finances Publiques, une matinale consacrée aux conséquences du prélèvement à la source sur les entreprises. Contribuables, dirigeants, directeurs des Ressources Humaines, indépendants, une centaine de personnes a assisté à la présentation détaillée des grands principes de la réforme, dans les locaux de la CCI.

Convention CCI 54-Acoris

La CCI Grand Nancy Métropole - Meurthe-et-Moselle et Acoris Mutuelles s'associent dans le cadre d'un partenariat annuel destiné à soutenir et favoriser la création reprise d'entreprise dans le département. François Pélissier et Alain Hénin ont défini ensemble les engagements de leur structure respective en termes d'information, de sensibilisation, de formation, de participation et d'animation du prochain Salon de l'entrepreneuriat, ou encore de promotion.

7ème édition des Rencontres Consuls-Entreprises

Le mardi 29 mai 2018 de 10h30 à 14h30 à la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle. 22 pays représentés : Autriche, Belgique, Estonie, Etats-Unis, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Malte, Maroc, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Suède, Suisse, Tchad, Turquie. Par 34 Consuls Généraux, Consuls, Vice-consuls, Consuls Honoraires ou Attachés économiques d'ambassades. Les Consuls Généraux : Autriche, Etats-Unis, Italie, Japon, Maroc, Roumanie, Suisse, Turquie. Les Conseillers/Attachés d'ambassades : Hongrie, Pays-Bas, Roumanie, Suisse 35 entreprises inscrites représentant 50 personnes, qui ont émis plus de 160 demandes de mises en relation avec des Consuls.

Portes ouvertes fibre optique

Le service Formations pour Demandeurs d'Emploi de la CCI organisait une journée « portes ouvertures-FIBRE OPTIQUE » en direction des jeunes et Demandeurs d'Emploi, le 12 juin de 14h à 17h sur son site de Grand Nancy Aéroport. En partenariat avec la région « Grand Est ». Près d'une centaine de visiteurs.

Prestige RGPD

La CCI Grand Nancy Métropole – Meurthe-et-Moselle, le Centre Européen Universitaire, la Direccte Grand Est et l'ANSSI organisaient une conférence sur le thème **LES ENTREPRISES ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)** à la CCI Grand Nancy Métropole le 14 juin. Une centaine de participants.

Rendez-vous du commerce

Le RENDEZ-VOUS DU COMMERCE de Nancy s'est tenu le 11 juin prochain à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les partenaires de la convention "commerce" ont convié de 14h à 20h, pour une journée d'échanges et de convivialité autour du thème "LE CENTRE-VILLE IDÉAL À L'HORIZON 2030".

Le Président François PELISSIER informe de quelques actions nouvelles.

Écostar : l'actualité économique en un clic

Rendez-vous sur YouTube pour découvrir Écostar, la chaîne d'information économique de la CCI Grand Nancy Métropole - Meurthe-et-Moselle.

Écostar vous propose un retour en images sur l'actualité économique en Meurthe-et-Moselle, réalisé par EssentielVidéo, un studio de production audiovisuelle nancéien.

Plus d'infos : <https://www.youtube.com> chaîne Écostar

Le portail des réseaux professionnels du 54

portaildesreseaux.com est un site Internet mis à la disposition des réseaux de Meurthe-et-Moselle. Ce portail est l'outil indispensable pour découvrir les associations professionnelles thématiques ou géographiques du département, leur actualité et l'agenda partagés de leurs manifestations. Si vous représentez un réseau professionnel, inscrivez-vous au plus vite pour bénéficier d'un accès gratuit qui vous permettra de gérer votre page dédiée et d'abonder l'agenda économique partagé des manifestations.

Plus d'infos : www.portaildesreseaux.com

GET1JET

La compagnie de co-avionnage d'affaires s'implante à Nancy

Basée au Castellet, la société utilise le Pilatus PC12, un avion extrêmement polyvalent et fiable. Il est muni d'un turbopropulseur lui permettant d'utiliser des pistes courtes, avec ou sans revêtement goudronné. Cet avion vous permet de profiter d'une cabine luxueuse, spacieuse et reposante ayant une capacité de 6 à 8 passagers en fonction de la configuration souhaitée. Il dispose de performances incomparables lui permettant d'avoir une vitesse de croisière de 520 km/h et une distance franchissable de 3 150 kilomètres.

Pour plus d'informations ou demande de devis, contact@get1jet.com ou par téléphone à l'agence locale Nancy + 33 7 61 32 72 15.

Trophées PME Bougeons-Nous !

Les inscriptions à la 9e édition des Trophées PME Bougeons-Nous ! organisés par RMC Info Talk Sport, avec le soutien du réseau Chambre de Commerce et d'Industrie, sont ouvertes jusqu'au 27 juillet. Ce prix est aujourd'hui le 1er concours des PME de France. À noter qu'une nouvelle catégorie, « Fabriqué en France », s'ajoute aux cinq autres : créative, jeune pousse, durable, artisanale, à l'export. Six trophées sont ainsi en jeu pour cette édition. Le jury pour le Grand Est se réunira à Nancy dans les locaux de la CCI Grand Nancy Métropole - Meurthe-et-Moselle le mercredi 22 août. Le palmarès national sera dévoilé le mercredi 17 octobre 2018 lors de la cérémonie de remise des prix à Paris, présentée par Jean- Jacques Bourdin. À gagner : 100 000 € HT d'espaces publicitaires pour chaque lauréat national.

Lancement de CCI store

Le réseau Chambre de Commerce et Industrie a inventé CCIstore, la première marketplace de e-services qui simplifiera la vie des entreprises. Conçue par des entrepreneurs pour les entrepreneurs, la marketplace des innovations digitales a une double vocation : devenir à la fois la vitrine de l'innovation digitale générée par tous les offreurs de solutions numériques (startup, éditeurs d'e-services, grands opérateurs privés, administrations) mais être aussi un tremplin pour une appropriation de ces solutions par les PME et les TPE. Près de 150 e-services sont disponibles dans les secteurs de l'entrepreneuriat, du développement, du financement, de la gestion, du management et de la performance.

Plus d'infos : www.ccistore.fr/store/national

Les événements à venir :

- Réunion d'informations

INNOVATION, DÉVELOPPEMENT, MODERNISATION ET FINANCEMENT, QUELLES AIDES POUR FINANCER VOS PROJETS ? JEUDI 28 JUIN – 14h30 • CCI 54

- Business Cool Festival le 1er septembre

1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 mars 2018

Le Président François PELISSIER rappelle que tous les membres élus ont été destinataires par mail du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 mars 2018 et le soumet à l'approbation.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2017 de la CCI

2.1 Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2017 de la CCI

Annexe 1 : Synthèse du Budget Exécuté 2017

Annexe 2 : Présentation du Budget Exécuté 2017

Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier présente à l'aide des slides le Budget Exécuté et les comptes annuels de la CCI.

Le Budget Exécuté et les comptes annuels 2017 de la CCI, tels que présentés, ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances du 18 mai 2018 et du Bureau du 28 mai 2018

2.2 Examen des comptes annuels 2017 du Centre de Formation des Apprentis

Le Centre de Formation des Apprentis fait l'objet d'une comptabilité distincte comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe, avec obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes. Il convient de faire délibérer l'Assemblée Générale de manière spécifique sur ces comptes.

Présentation des comptes annuels 2017 du Centre de Formation des Apprentis.

La Commission des Finances du 18 mai 2018 et le Bureau du 28 mai 2018 ont donné un avis favorable sur les comptes tels que présentés.

2.3 Examen des comptes annuels 2017 du Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine

Le Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine fait l'objet d'une comptabilité distincte comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe, avec obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes. Il convient de faire

délibérer l'Assemblée Générale de manière spécifique sur ces comptes.

Présentation des comptes annuels 2017 du Centre de Formation des Apprentis Régional
Adapté de Lorraine

La Commission des Finances du 18 mai 2018 et le Bureau du 28 mai 2018 ont donné un avis favorable sur les comptes tels que présentés

Marianne MAURICE, Présidente de la Commission des Finances, donne lecture de l'avis de la Commission des Finances du 18 mai 2018.

"La Présidente et les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 18 mai 2018 pour examiner les comptes 2017 présentés par Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier. Ils ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils leur ont été présentés".

- Lecture du rapport général sur les comptes 2017 de la CCI
par Laurent BERARD, Commissaire aux Comptes

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Chambre à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de périmètre de l'exercice ayant eu un impact significatif sur les comptes :

- *Les activités « régionalisées » de la Direction de la Formation et de l'Emploi et de la Direction Services aux Entreprises sont redescendues dans la CCI de Meurthe-et-Moselle au 1^{er} janvier 2017,*
- *Les provisions « Ressources Humaines » (médaille du travail, indemnité de fin de carrière, congés payés, compte épargne temps) sont redescendues dans la CCI de Meurthe-et-Moselle au 1 janvier 2017.*

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels. »

Le Président demande s'il y a des remarques, des questions sur le Budget Exécuté et les compte annuels 2017.

Dans la négative, le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le Budget Exécuté et les compte annuels 2017.

Le Budget Exécuté et les comptes annuels 2017 sont adoptés à l'unanimité.

3 CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle et CCI France : évolution

Le Président Francois PELISSIER informe des dernières évolutions du réseau consulaire.

A) Vision du gouvernement suite à la rencontre entre notre ministre de tutelle (B. LE MAIRE) et P. GOGUET :

3 Options se dessinent :

- 1 Poursuite de la politique de rabot sur les ressources fiscales des CCI
- 2 Transfert des CCI aux Conseils Régionaux (fortes pressions de Bercy)
- 3 Refondation des CCI avec une réaffirmation forte de la tutelle de l'Etat : cette 3^{ème} option est celle qu'il préfère.

Pour le ministre, la refondation des CCI passe par un renforcement du pilotage du réseau par CCI France. Celle-ci se verrait confier les missions :

- D'orienter la répartition de la ressource fiscale,
- De s'assurer de la mise en œuvre des décisions prises au plan national au sein du réseau.

Dans ce cadre, l'Etat considérerait que le réseau des CCI doit être son bras armé dans les territoires.

De plus, le ministre exige que les CCI augmentent de façon significative leurs prestations facturées. A ce propos, le chiffre de 100 M€ est cité pour 2019 !

Ces évolutions devraient s'accompagner :

- d'une transformation juridique des CCI actuellement EPA vers un statut d'EPIC,
- de modifications des dispositions statutaires pour l'ensemble des salariés du réseau.

B) Impact pour les CCI du projet de loi « choisir son avenir professionnel » (Réforme de la Formation et de l'apprentissage) :

- Perte de l'activité de collecteur répartiteur de la Taxe d'apprentissage (dernière collecte Février 2019 sur masse salariale 2018) au profit d'opérations de recouvrement confiées à l'URSSAF
- Perte de l'activité enregistrement des contrats d'apprentissage au profit des opérateurs de compétences.

C) Impact pour les CCI de la loi PACTE :

Dans le cadre de la loi PACTE, le gouvernement envisage d'intégrer une disposition visant à la

modernisation du traitement des formalités incombant aux créateurs et aux entreprises. La mesure viserait à substituer aux CFE des CCI un service électronique unique (guichet-entreprises.fr) et à imposer la voie dématérialisée pour accomplir les formalités. Ceci impliquerait, de fait, une fin de délégation de service public et donc la disparition des Centres de Formalités des Entreprises des CCI sous leur forme actuelle. Les questions concernant l'accompagnement et la délivrance des cartes professionnelles restent néanmoins posées.

Mise en œuvre : 01/01/2021.

L'Assemblée Générale prend acte.

CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle : évolution

Annexe 3 : Présentation des 12 projets stratégiques

Le Président François PELISSIER que la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle a identifié 12 projets stratégiques auxquels elle contribue activement. Ces projets mettent en scène 6 typologies de partenaires et 6 thématiques principales.



Chacun de ces projets constitue un enjeu fort de développement économique à moyen terme.

Ils répondent aux attentes des territoires comme des entreprises et s'inscrivent très clairement dans les orientations et les projets de réforme du gouvernement :

- Rapprochement des organisations consulaires ;
- Contractualisation avec les acteurs disposant de la compétence économique ;
- Coopération transfrontalière et notamment franco-allemande ;
- Promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation ;
- Meilleure adéquation entre formation professionnelle, insertion et marché du travail ;
- Développement des voies de transport multimodales et mutualisation des moyens logistiques ;
- Rapprochement TPE-PME/Grands groupes et facilitation d'opportunités d'affaires.

Le Président François PELISSIER propose de faire l'état des lieux de l'avancement pour chaque action.

1. Partenariat Conseil Régional – CCI de Région :

Rapporteur : François Pélissier

Expérimentations engagées

- Plan industrie du futur et animation des filières industrielles
- Aide à l'internationalisation des entreprises
- Promotion de l'innovation
- Soutien aux projets de transition énergétique et d'économie circulaire en lien avec le développement durable
- Développement des usages numériques professionnels

2. Grand Est Innovation

Rapporteur : François Pélissier

Expérimentations engagées

- Détection et développement de projets innovants (10 projets / an)
- Expertise et soutien en vue de levée de fonds (10 projets / an)
- Recherche de financement national et Européen
- Accompagnement du projet territorial d'innovation porté par la métropole

3. Conseil Métropolitain de l'économie et de l'innovation

Rapporteur : François Pélissier

Expérimentations engagées

- Prise de participation dans le capital de la SEM Technopolitaine
- Accompagnement et suivi des entreprises pépites de nos 4 filières-clés identifiées : Santé, Matériaux, Énergie, Numérique
- Contribution active au fonctionnement du CMEI en vue d'obtenir de concrètes créations de richesse et d'emploi (100 emplois / an).

4. Les trois acteurs consulaires CCI-CMA-CA

Rapporteur : François Pélissier

Expérimentations engagées

→→ Rapprochement des services, prestations et outils numériques voisins pour édition d'un catalogue de 30 services et prestations communs

→→ Accompagnement vers la dématérialisation des entreprises du département

→→ Promotion de l'apprentissage au sein de tous les collèges du département en 3 ans

→→ Ouverture du groupement d'employeurs Geccilor aux artisans

→→ Elaboration d'un parcours commun de création-reprise-transmission pour un objectif de croissance de 5 % par an du nombre de création d'entreprises,

→→ Création d'une offre d'hébergement dédiée aux artisans dans le réseau des pépinières

5. L'OREE

Rapporteur : Daniel Cerutti

Expérimentations engagées

→→ Organisation et animation d'une réunion mensuelle du réseau fédérant les trois chambres consulaires et les 10 principales branches professionnelles

→→ Mobilisation des acteurs et renforcement des actions valorisant l'emploi et la formation : promotion de l'apprentissage, valorisation du stage en entreprise...

→→ Coordination d'opérations portes ouvertes et de détection des besoins en emploi

→→ Développer ensemble le goût d'entreprendre : 24h en immersion, concours annuel sur l'innovation (en lien avec les labos, l'université et Grand E-Nov...)

6. Coopération économique transfrontalière 2018

Rapporteur : Gilles Schaff

Expérimentations engagées

→→ Engager une collaboration et des intégrations économiques régulières avec l'Allemagne et plus particulièrement la Sarre et la ville de Karlsruhe : déplacement le 7 juillet, accueil à l'automne,

→→ Trois thèmes de partenariat à approfondir : Apprentissage et insertion, Cybersécurité, Industrie 4.0 et Innovations de rupture

→→ Un consortium international européen (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg) à consolider pour l'obtention de la gestion des 9 ports publics de la Moselle canalisée.

7. Partenariats économiques territoriaux – Communautés de Communes

Rapporteur : Gilles Schaff

Expérimentations engagées

→→ Animation Territoriale :

-Gt Territoires – 5 territoires Elus/permanents

-Séminaires – référant territoire, commerce, tourisme

→→ Conventions signées :

-Convention Cadre Métropole du GNY, Cadre Pays Terres de Lorraine, partenarial Ville de Toul et CC2T

→→ Conventions en cours de négociation :

-Convention Cadre Pays Val de Lorraine, Territoire de Lunéville à Baccarat, les Com-Com du Pays-haut.

→→ Propositions en cours :

-Ville de DOMBASLE, ComCom de Lunéville à Baccarat, Communauté d'agglomération Longwy.

8. Evènements économiques

Rapporteur : Daniel Cerutti

Expérimentations engagées

→→ Consolider la CCI comme un opérateur d'événements économiques reconnus.

→→ Accompagner la croissance du Business Cool Festival sur 2018-2019

→→ Installer un forum économique européen à Nancy, Eco Sapiens, éditions 2019-2020-2021

→→ Créer un fonds de dotation pour soutenir la stratégie BEST 54 (Bien-Etre, Sport, Santé en entreprise)

9. Formation professionnelle

Rapporteur : Delphine Manzano

Expérimentations engagées :

→→ Engager la filialisation de la Formation : agilité, autonomie, réactivité accrues

→→ Créer une bourse des stages : 100 Offres fin 2019 – 200 fin 2020

→→ Travailler avec les instances éducatives pour représenter le monde professionnel dans les établissements scolaires : 20 établissements fin 2019 – 40 en 2020

→→ Mobiliser les 10 principales branches professionnelles pour coordonner la promotion des métiers techniques et industriels : Olympiade des métiers, journées d'immersion...

→→ Créer et animer un club de l'apprentissage réunissant tous les CFA du département.

10. Emploi – Insertion

Rapporteur : Delphine Manzano

Expérimentations engagées :

→→ Déploiement territorial de l'opération DRIVE EMPLOI :

20 Emplois par territoire en 2019, 30 en 2020.

→→ Création et partage d'outils de communication valorisant les filières en tension

→→ Collecte avec les branches professionnelles de l'ensemble des besoins non satisfaits

→→ Recensement des dispositifs d'accompagnement existants.

→→ Booster l'emploi par le déploiement du dispositif Groupement d'Employeurs GECCILOR : 200 Salariés en 2020.

11. Pôle Entrepreneurial

Rapporteur : Jacques Chevalier

Expérimentations engagées

→→ Etablissement d'une offre commune d'accompagnement du porteur de projet, de l'étudiant et de la jeune entreprise

→→ 2018 : renforcement des implantations d'hébergement et de pépinière via Racine (MEI Brabois, 51 rue Stanislas, Homégal Joeuf) & prise majoritaire de l'actionnariat du CAREP (sites du Val de Lorraine)

→→ Réorganisation des missions de Création Reprise Transmission de la CCI 54 et mutualisation des moyens matériels et humain avec Racine sur les antennes

→→ Objectifs : hausse annuelle de création et de reprise-transmission d'entreprise de 5% ; Fin du maillage territorial avec les sites de Blénovista (bassin de Pont à Mousson) et Quartier des entrepreneurs (bassin de Lunéville)

12. Infrastructures portuaires et aéroportuaires

Rapporteur : Gilles Schaff

Expérimentations engagées

→→ Port de Frouard : mobilisation d'un consortium de 9 entreprises pour répondre à l'AMI de VNF pour la gestion des 9 ports publics lorrains sur la Moselle en 2019 (1 attributaire unique pour l'ensemble des ports via une SEMPO dont la CCI 54 serait le porteur)

→→ SE3M : 1 rotation quotidienne Nancy-Marseille : 15 % d'augmentation du taux de remplissage en 2017, Ouverture d'une ligne Nancy-Bettembourg mi 2017 : 6 rotations hebdomadaires/14 destinations, ouverture d'une ligne Champigneulles-Paris-Rennes pour la rentrée 2018

→→ GNA : hausse du trafic de 23 % en 2017, taux d'occupation des bâtiments de + de 95 % (25 entreprises / 80 collaborateurs), développement d'une offre de co-avionnage sur Grand Nancy Aéroport avec Get1Jet

L'Assemblée Générale prend acte.

4 Dossier stratégique : point sur les missions des élus en lien avec les commissions

Annexe 4 : Composition des commissions

Le Président Francois PELISSIER invite à prendre connaissance de la nouvelle répartition des élus par commission. L'objectif de cette mandature est : 1 élu – 1 projet, chaque élu devra être en charge d'une thématique particulière.

La nouvelle configuration se présente de façon suivante :

- Commission Entreprises sous la présidence de Jacques CHEVALIER,
- Commission Territoires sous la présidence de Gilles SCHAFF,

- Commission Commerce sous la présidence de Philippe AUBRY,
- Commission Infrastructures sous la présidence de Gilles SCHAFF,
- Commission Emploi, Formation et Compétences sous la présidence de Delphine MANZANO,
- Commission Institution et Partenaires Economiques sous la présidence de Daniel CERUTTI.

Au sein de la Commission Territoires les Groupes de Travail Territoriaux seront mis en place et travailleront sur des thématiques spécifiques à chaque territoire.

*Le Bureau du 28 mai 2018 a donné un avis favorable à cette proposition
A soumettre au vote de l'Assemblée Générale*

5 Point sur l'évolution de la Direction Générale

Le Président Francois PELISSIER informe l'Assemblée Générale que Lina GILSON fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2018. Par des jeux de retroplanning (différents congés à solder) Lina GISLON sera en indisponibilité à partir du 3 août 2018.

Une réflexion a été engagée pour organiser l'interim de la direction générale sur la période du 3 août au 31 décembre 2018, d'une part pour maintenir le service, d'autre part pour organiser la passation des dossiers.

Le Président François PELISSIER propose que la délégation totale des fonctions de la direction générale soit confiée pendant cette période à Olivier SIMON, Directeur Général Adjoint.

Afin de pouvoir informer de ces dernières évolutions, donner une perspective aux collaborateurs sur la restructuration de la CCI, le Président François PELISSIER propose de convier le personnel, les élus et les partenaires de la CCI à une réunion d'information sur les 12 enjeux stratégiques de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle et la nouvelle organisation de la direction générale, cette réunion sera suivie d'un moment festif.

La Direction de la Communication est chargée de préparer les supports de présentation ainsi que la partie festive.

L'Assemblée Générale prend acte.

6 Point sur la privatisation de la Formation

Le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale deux délibérations relatives au projet d'externalisation des activités de formation de la CCI.

Proposition de délibérations

6.1 Autonomisation de l'activité formation

1. Le périmètre de la formation

Il couvre à ce jour :

- la formation en alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage)
- la formation pour les demandeurs d'emploi (hors Ecole de la 2^{ème} Chance qui est déjà une structure associative autonome)
- la formation continue
- les autres activités formation
- les prestations diverses

2. Le chiffre d'affaires de la formation

BP 2018 : 11 125 600 €

Effectif concerné à ce jour : 58 agents

Auquel il convient d'ajouter une quote-part importante des services Qualité-Sécurité, Moyens généraux, Maintenance, Contrôle de gestion (soit 8 ETP)

- Alternance :	6 284 000 €	soit 56,48 %
▪ Apprentissage :	5 457 000 €	soit 49,05 %
▪ Contrats de prof :	827 000 €	soit 7,43 %
- Demandeurs d'emploi :	1 829 000 €	soit 16,44 %
- Formation continue :	890 000 €	soit 8 %
- Autres activités formation :	739 000 €	soit 6,64 %
▪ CIBC :	262 000	
▪ Ecole privée :	180 000	

▪ Conventions payantes :	21 000 €	
▪ Etudiants :	276 000 €	
- Prestations diverses :	1 383 000 €	soit 12,43 %
▪ ASNL :	110 000 €	
▪ GECCILOR :	110 000 €	
▪ Contrôle gestion / moyens généraux :	156 000 €	
▪ E2C :	700 000 €	
▪ Point A :	67 000 €	
▪ Nuit de l'orientation :	8 000 €	
▪ Supports et communs :	231 000 €	

3. Les motivations de la CCI 54

La réforme de la formation professionnelle engagée par le gouvernement va bouleverser rapidement l'organisation des centres de formation.

L'importante activité formation de la CCI 54 n'échappera pas à cette nouvelle donne.

- Concernant le financement du CFA, l'Etat a pris la décision de transférer la collecte des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage à l'URSAFF en lieu et place de la vingtaine d'OPCA et OCTA existants.

La dernière collecte de l'OCTA consulaire aura lieu lors de la campagne 2019

Tout comme les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage seront financés au contrat :

Financement du CFA = nombre de contrats X financement par contrat

- Le CFA constituant le cœur de l'organisation de la CCI 54, l'obligation figurant dans le plan de réforme gouvernemental de rendre celui-ci autonome dans son activité et dans ses financements, à court terme, implique la nécessité d'avoir la même démarche pour les autres activités formation

La CCI 54 souhaite donc s'inscrire dans la prescription émise par CCI France dans sa délibération à l'unanimité du 06 mars 2018 décidant de l'autonomisation des activités de formation

L'Assemblée Générale de la CCI 54, réunie le 18 juin 2018 dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François Pélissier,

Approuve à l'unanimité :

- L'autonomisation de l'activité formation pour le 1^{er} janvier 2019

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.

6.2 Autonomisation de l'activité formation : forme juridique et transmission du patrimoine

1. Choix de la structure à créer

Une analyse comparative des différents statuts que pourrait revêtir l'activité de formation de la CCI 54 à l'issue de son processus d'autonomisation a été réalisée par le cabinet Sagitta.

2 statuts émergent de cette analyse et des structures déjà existantes :

- L'association loi de 1901
- L'Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC)

Le statut d'association loi de 1901 est le mode le plus pratique de partenariat public privé. La constitution et la gestion d'une association nécessite peu de formalités et sa gouvernance est relativement « libérale ».

Seules 2 instances sont obligatoires : l'Assemblée Générale et la Présidence.

La loi de 1901 laisse toute liberté d'organiser statutairement ces instances en les complétant, le cas échéant, d'un conseil d'administration, d'un comité de gestion, d'un bureau...

L'EESC est une nouvelle forme de société commerciale datant de 2014 et liée à la loi de simplification de la vie des entreprises.

Cette nouvelle forme commerciale est strictement délimitée tant dans son objet social, que dans son actionnariat et sa gouvernance.

L'EESC est une société anonyme dont l'objet social exclusif est la gestion d'un établissement de formation professionnelle, initiale et continue.

L'actionnariat d'EESC est strictement défini et fixé à 3 catégories d'actionnaires, ce qui est dérogeant du code de commerce, en n'exigeant pas le minimum de 7 actionnaires des sociétés anonymes génériques.

La gouvernance d'une EESC est strictement normée. La loi permet d'opter pour la forme sociale à conseil d'administration ou pour celle dotée d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

En tout état de cause, l'organe délibérant compte de 12 à 24 membres dont 6 d'entre eux strictement définis (le doyen du corps professoral, 1 étudiant, 2 enseignants salariés, 1 non enseignant salarié, 1 membre du comité d'entreprise).

Dans les deux cas, association ou EESC, la fiscalité est « généreuse » puisque les bénéfices éventuels réalisés devront être réinvestis et non pas distribués. L'EESC est exonérée de

l'impôt sur les sociétés, ce qui ne sera pas le cas de l'association fiscalisée, tout au moins pour une partie de ses activités.

La création d'une EESC ou d'une association se fait par la transmission universelle de patrimoine de l'établissement concrétisée par un traité d'apport soumis à la délibération de l'assemblée générale de la CCI 54. Ces transferts concernent tous les éléments « actifs et passifs » y compris les contrats publics.

Le choix retenu par le Bureau est celui de la création d'une association. En effet, la loi autorise les chambres de commerce et d'industrie à créer des filiales sous forme associative permettant l'intégration au sein de la gouvernance des élus de la CCI 54, d'un représentant de la CCI Grand Est et le cas éventuel, de représentants de branches professionnelles partenaires.

L'association constitue une structure de cantonnement du risque. Le projet n'a pas d'impact sur l'allocation de TFC décidée au niveau régional ; il contribue, de surcroît, à donner toute transparence de l'absence de TFC dans le financement des activités de formation, conformément aux orientations ministérielles.

Il est important de signaler qu'il serait extrêmement facile à l'avenir de transformer toute ou partie de cette association en EESC, mais l'association présente le mérite d'une création plus simple et plus rapide.

2. La gouvernance

La CCI 54 bénéficiera d'une majorité confortable dans la gouvernance de l'association.
Le Président de la CCI 54 assurera la présidence de la dite association.
Le Directeur général de la CCI 54 assurera la direction générale de la dite association

Les statuts précisent la composition exacte du conseil d'administration du bureau.

3. Transfert des moyens mobilier et immobilier

Afin de permettre à la nouvelle structure de réaliser son objet, la CCI 54 transmettra en franchise d'impôt la totalité du patrimoine mobilier, immobilier, matériel et immatériel actuellement dévolu à l'activité formation, dans le cadre d'une transmission universelle de ce patrimoine (CGI, art.810 bis)

4. Implications juridiques et sociales

Personne de droit privé, l'association doit à son instigateur, la CCI 54, l'obligation de se soumettre aux règles de la commande publique notamment l'application application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Sa constitution et son immatriculation auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle confère à l'association des obligations en terme de droit privé et notamment l'application d'une convention collective spécifique.

Il sera proposé au personnel de la CCI 54 affecté aux missions formation d'être transféré vers cette nouvelle structure, en conservant les acquis dont ils bénéficient au travers du statut consulaire.

5. Implications financières

- Un fonds associatif devra être créé sur la base d'un compte courant d'associé destiné à constituer le fonds de roulement de l'association (les délais de paiement de certaines actions de formation co-financées sur des fonds européens tel que le FSE peut intervenir plusieurs mois, voire des années après la clôture de l'action de formation et après le règlement de toutes les charges salariales, factures de fournitures et de moyens).
- Ce fonds associatif déterminera également les apports sous condition de reprise. Les apports sont l'ensemble des biens, droits et obligations que la CCI 54 va donner à l'association. Cette dernière portera la valeur de ces biens au compte 103 de son passif avec la contrepartie à l'actif : immobilisations.

La CCI 54 pourra reprendre ces biens dans les cas prévus dans le traité d'apport, à savoir :

- Changement de l'objet social de l'association, ou
- Dissolution de l'association.

Ces deux évènements constituent les conditions de reprise.

L'Assemblée générale de la CCI 54, réunie le 18 juin 2018 dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François Pélissier,

Approuve à l'unanimité :

- L'autonomisation de l'activité de la formation sous statut « association loi 1901 »
- La transmission universelle du patrimoine immatériel, mobilier et immobilier à l'association ;
- La création de fonds associatifs (compte courant d'associé assurant le besoin en fonds de roulement et l'apport sous condition de reprise). Les volumes financiers seront soumis au vote de l'assemblée générale de la CCI 54 de novembre 2018
- La mise en œuvre de cette autonomisation de la formation au 1^{er} janvier 2019

L'assemblée générale donne au Président tout pouvoir pour l'accomplissement de tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.

7 Demandes de désignation

7.1 Désignation d'un membre associé en remplacement d'Olivier LOUE

Le Président François PELISSIER présente les demandes de désignation.

Ce point est la conséquence de la démission d'Olivier LOUE. Conformément à l'article 2-2 du Règlement Intérieur, sur proposition du bureau, l'Assemblée Générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des membres associés. Philippe SIGOIRE a adressé au Président une lettre de candidature aux fonctions de membre associé.

Le Président propose que le Bureau valide la candidature de Philippe SIGOIRE.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition désignation.

7.2 Désignation d'un conseiller technique supplémentaire

Extrait du Règlement Intérieur de la CCI de Meurthe-et-Moselle (Chapitre 3)

«La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle peut s'adjoindre le concours de conseillers techniques [article R711-68 Code de commerce] susceptibles d'apporter leur compétence spécifique aux différents travaux de l'établissement et concourant globalement à son bon fonctionnement.

La désignation des conseillers techniques est prononcée par l'Assemblée générale sur proposition du bureau pour le mandat en cours.

Ils sont désignés à l'occasion de chaque renouvellement, au plus tard au cours de la séance qui suit l'assemblée d'installation, pour la durée de la mandature. Cette désignation est nominative. Le départ ou la cessation de fonctions de l'intéressé entraînant ipso facto sa radiation comme conseiller technique ; il peut être pourvu à son remplacement dans les conditions de l'article ci-dessus et pour la durée restante de la mandature.

En cours de mandat, de nouveaux conseillers techniques peuvent être nommés dans les conditions de l'article 3-2 et du présent article.

Ils sont tenus aux mêmes obligations de réserve et secret que les membres élus et associés. »

Le Président propose de désigner Michel PFAFF.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition désignation.

7.3 Conseil de développement du PETR Val de Lorraine : demande de désignation d'un membre du collège « Monde économique »

Par son courrier en date du 18 avril 2018 le Président du PETR (Pôle Equilibre Territorial et Rural) Val de Lorraine nous informe de la création d'un conseil de développement territorial composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives sur son territoire. Ce conseil sera consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial. Il nous est demandé de désigner un membre dans le cadre du collège « Monde économique ».

Proposition : Daniel RODER

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition désignation.

7.4 Faculté des Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine, Conseil de la Faculté : demande de désignation de deux représentants

Par son courrier en date du 23 mai 2018 le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine nous informe que la réglementation prévoit le respect de la parité entre hommes et femmes au sein des personnalités extérieures siégeant au Conseil de la Faculté.

Pour mémoire :

Titulaire : Yannick LEPORC

Suppléant : Fabien LO PINTO

Proposition :

Titulaire : Yannick LEPORC

Suppléant : Géraldine HUMBERT

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition désignation.

7.5 Commission départementale des valeurs locatives professionnelles (CDVLLP) : désignation d'un membre suppléant en remplacement de Philippe DUPONT

Par son courrier en date du 24 mai 2018 la Direction Générale des Finances Publiques nous informe de la démission de Philippe DUPONT de son mandat de membre suppléant au sein de la CDVLLP et nous sollicite pour la désignation d'un nouveau membre suppléant.

Pour mémoire :

Titulaires : Olivier BERTRAND, Jean-Sébastien MENGIN, Marie-Caroline ORLUC

Suppléants : Brigitte MEYER, Marie DE METZ NOBLAT, Philippe DUPONT

Proposition : Pascal CARRERAS

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition désignation.

7.6 CHAMBERSIGN : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Gilles ROUX

Proposition : Virginie VIDAL

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition désignation.

7.7 CAREP (Conseil d'Administration) : désignation de membres supplémentaires

Consécutivement au Conseil d'Administration du 29 mars 2018 et à l'Assemblée Générale du 18 avril 2018 de la société CAREP, nous avons intégré les évolutions des statuts de la société ainsi que la mise en place d'un nouveau pacte d'actionnaires qui sera signé dans les jours à venir.

Ces modifications permettent l'ouverture de deux sièges supplémentaires au CA de CAREP, au profit de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle.

Pour mémoire :

Titulaire : Gilles SCHAFF

Proposition :

Titulaires : François PELISSIER, Jacques-Philippe CHEVALIER

Suppléant : Olivier SIMON jusqu'au 31 décembre 2018, le Directeur Général de la CCI à partir du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition désignation.

8 Convention FISAC, Ville de Nancy

Gilles ROUX, Directeur Territoires et Réseaux informe l'Assemblée Générale que l'Etat a attribué le 29 décembre 2017 une subvention de 130 451 € à la Ville de Nancy pour le financement de l'opération collective en milieu urbain sur son territoire, dans le cadre d'une opération Fisac.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signée entre la Ville et la CCI pour la mise en œuvre des actions éligibles portées par la CCI et les modalités de reversement des fonds FISAC.

Les actions menées par la CCI éligibles aux subventions FISAC sont les suivantes :

Actions	Dépense subventionnable	Subvention FISAC (30 %)	Dépenses retenues
Formation et création de site Internet pour les commerçants	27 292	8 188	Pack achat ville, flyers numériques
Communication autour des diagnostics points de vente	472	142	Flyers
Accompagnement des commerçants dans la labellisation AQCS	19 974	5 992	Clients mystère, vitrophanie, dépliants, encadrement
Accompagnement à la mise en conformité des ERP	40 000	12 000	Diagnostics expert et ad'ap par cabinet extérieur
Réalisation de diagnostics transmission	546	164	Flyers
Organisation d'une journée d'information B to B	8 788	2 636	Frais de communication

La CCI 54 devra également justifier de la réalisation de l'action non financée par le FISAC intitulée « Diagnostics CCI MAP » d'un montant prévisionnel de 132 000 € HT, soit 120 diagnostics à réaliser pour le 25 janvier 2021 au plus tard.

Dans les 3 mois suivant la date d'achèvement de l'opération (25/04/21), une étude d'impact confiée à un cabinet extérieur sera cofinancée par la Ville de Nancy, la CCI 54 et l'association « les Vitrines de Nancy » à parts égales afin de mesurer l'impact de l'opération en termes de fréquentation, de participation du public ou des commerçants, de retombées presse et en faire une synthèse générale.

Cette étude a été estimée à 9 000 € HT (soit 10 800 TTC) ET est subventionnée par le FISAC à hauteur de 2 700 € TTC.

La CCI 54 doit s'engager à en financer 1/3, après déduction de la subvention FISAC soit 2 700€ TTC.

L'Assemblée Générale approuve et autorise la signature de la convention FISAC avec le Ville de Nancy dans les conditions telles que présentées.

9 Appels à cotisation

La Directrice Générale Lina GISLON présente la demande de cotisation

9.1 CCI Entreprendre : Appel à contribution partielle au titre de l'année 2018 du montant de 2 685 €

Face à l'évolution du paysage des CCI et aux nouvelles fusions en cours dans les régions, CCI Entreprendre travaille actuellement à stabiliser un nouveau modèle économique pour l'association.

Pour cette raison et pour permettre le bon fonctionnement de l'association, CCI Entreprendre appelle à 50% des cotisations dans les meilleurs délais.

Pour mémoire : Le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre de ressortissants. Pesée 2016 CCI de Meurthe-et-Moselle : 23 395.

L'Assemblée Générale du 19 juin 2017 a validé le paiement de la cotisation 2017 du montant de 5 370 €

L'Assemblée Générale valide le paiement de cette cotisation.

10 Questions diverses

10.1 Délégations de signature

Annexe 5 : Délégations de signature

La Directrice Générale Lina GISLON informe que les délégations de signature ont été mises à jour.

L'Assemblée Générale prend acte.

10.2 Point sur les marchés

La Directrice Générale Lina GISLON informe qu'en début d'année il a été décidé du lancement d'un marché de nettoyage des locaux et des vitreries pour l'ensemble des bâtiments des CCIT 54 et 88 ainsi que pour 5 bâtiments appartenant aux E2C.

Une note d'opportunité et une convention de groupement de commandes ont été rédigées et signées par l'ensemble des membres, désignant par ailleurs la CCIT54 en tant que coordonnateur de ce groupement (moyennant la participation d'un élu de la CCI88 à la commission des marchés 54).

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert d'une durée de 4 ans maximum sachant que la durée initiale sera d'une année et ensuite la CCI aura la possibilité de reconduire tous les ans pour la même durée.

Le marché était composé de deux lots géographiques :

- Lot 1 concernant les locaux de la CCIT54 et les E2C

- Lot 2 : concernant les locaux de la CCIT88

Le résultat de l'analyse des offres présentée en commission du 29 mai dernier est le suivant pour la CCI54 :

- N° 1 : **LUSTRAL avec 95.52 points pour un montant forfaitaire mensuel de 17 201,93 € HT (prestation de nettoyage et produits d'entretien + consommables inclus)**

Le début de ce nouveau marché est fixé au 1^{er} août 2018.

L'Assemblée Générale prend acte.

10.3 Mise à disposition de locaux de la CCI 54 au profit de RACINE (« Reprise, Accompagnement, Création, Innovation, pour les Nouvelles Entreprises » Société par actions simplifiée unipersonnelle)

Le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale une délibération relative à la mise à disposition de locaux de la CCI au profit de RACINE.

Proposition de délibération

Vu :

- La décision de l'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle en date du 28 mars 2017 relative à la mise à disposition de locaux de la CCI au profit de RACINE (étages 1 et 3 situés dans le bâtiment au 51 rue Stanislas à Nancy) ;

Considérant que :

Les personnels des services support de la CCI Grand Est ont déménagé dans les locaux de la CCI 54 situés au 53 rue Stanislas à Nancy.

Dans le cadre de la stratégie de développement de RACINE sur le département de la Meurthe-et-Moselle, la CCI de Meurthe-et-Moselle propose de mettre à disposition à titre gracieux les locaux, sis 51 rue Stanislas - étage 2, lui permettant ainsi d'exploiter l'intégralité du bâtiment dans le cadre de son activité de Pépinière d'entreprises et d'accompagnement des porteurs de projets innovants.

L'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie 18 juin 2018 dans ses locaux 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

- après avoir entendu le rapport de François PELISSIER, Président,
- après avoir constaté que le quorum est atteint,

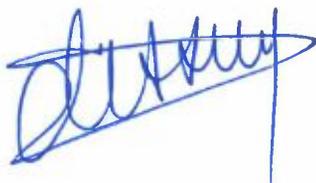
Décide de mettre à disposition à titre gracieux les locaux, sis 51 rue Stanislas - étages 2, au profit de la société RACINE, lui permettant ainsi d'exploiter l'intégralité du bâtiment dans le cadre de son activité de Pépinière d'entreprises et d'accompagnement des porteurs de projets innovants.

Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.

Le Président François PELISSIER demande si des personnes ont d'autres remarques à formuler. Dans la négative, et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 20h15.

*Le Président,
François PELISSIER*



*La Secrétaire,
Christine BERTRAND*



